

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 4 août 2015 fixant pour la session 2015-2016 le contingent de places offertes à la formation pratique en vue de l'obtention du diplôme national de thanatopracteur

NOR : AFSP1518223A

Par arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et du ministre de l'intérieur en date du 4 août 2015, le contingent de places offertes pour la session 2015-2016 à la formation pratique en vue de l'obtention du diplôme national de thanatopracteur est fixé à 60.